

CE QUE LES MARCHANDS DOIVENT SAVOIR

Préparation des NIB à huit chiffres

Disponible dès maintenant, date d'entrée en vigueur finale avril 2022

LE NIB À HUIT CHIFFRES EST UN CHANGEMENT DE NORME DU SECTEUR (ISO/IEC 7812-1)

- Le secteur des paiements se développe à un rythme effréné, en partie grâce à l'innovation. Cette croissance a mis la pression sur le secteur pour assurer la disponibilité des numéros d'identification bancaire (NIB), qui comprennent les premiers chiffres du numéro de compte principal (primary account number, PAN) et facilitent l'identification des institutions financières pour les parties prenantes de l'écosystème de paiement. Les NIB sont à la base de notre secteur et sont régis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).
- Pour déterminer la façon de faire, l'ISO a réuni les parties prenantes du secteur des paiements du monde entier. Après de nombreuses discussions, elles ont convenu d'augmenter la longueur du NIB de l'émetteur de six à huit chiffres. L'ISO a annoncé la nouvelle norme en 2017.
- Visa soutient cette évolution du secteur et nos systèmes sont désormais prêts à traiter les NIB à huit chiffres. À compter d'avril 2022, les clients Visa (acquéreur et opérateurs de traitement) doivent être en mesure de prendre en charge la nouvelle longueur de NIB de l'émetteur. Les émetteurs peuvent fixer leur propre calendrier pour l'augmentation du nombre de chiffres du NIB.
- L'ISO attribue désormais des codes NIB à huit chiffres aux nouveaux demandeurs. Étant donné que le nombre de NIB à huit chiffres dans l'écosystème de paiement continuera à augmenter au fil du temps, **les marchands qui effectueront ces changements nécessaires seront bien placés pour répondre aux besoins de leurs clients et développer leur activité. Ceux qui ne sont pas préparés à gérer la nouvelle longueur du NIB risquent de vivre des répercussions négatives avec leurs clients et leur marque.**

RÉPERCUSSIONS DE CE CHANGEMENT SUR LES MARCHANDS

- Comme de plus en plus d'intervenants adoptent les NIB à huit chiffres, **il ne sera plus possible de se fier aux six premiers chiffres du PAN pour l'autorisation, le routage et la compensation des transactions.** Il convient de noter que tous les risques ne se produiront pas immédiatement, mais qu'ils augmenteront au fur et à mesure que les émetteurs de paiement utiliseront la nouvelle norme NIB à huit chiffres. Les points de défaillance et leur gravité varieront en fonction de l'utilisation précise du NIB de l'émetteur et de la configuration de la technologie de soutien.
- En particulier, si vous **utilisez des NIB à six chiffres pour les activités suivantes, vous devrez déterminer les répercussions de l'augmentation du nombre de chiffres du NIB sur vos systèmes dorsaux.** Des exemples sont donnés ci-dessous, mais ne constituent pas une liste exhaustive :
 - Identification des cartes prépayées

- Analyse des fraudes et/ou des débits compensatoires
- Identification de l'émetteur
- Routage
- Identification unique de la gamme de NIB, par exemple, cartes de flotte, types précis de cartes d'entreprise, cartes d'avantages.
- Qualification du débit compensatoire
- Optimisation des taux d'approbation, analyse des autorisations

- Les marchands **qui ne procèdent pas aux changements nécessaires du NIB à huit chiffres pourraient être confrontés à des problèmes majeurs**, comme le routage incorrect des transactions, le versement de débit compensatoire à des titulaires de carte non qualifiés, l'incapacité d'identifier les participants aux programmes de fidélisation et d'avantages exclusifs (pour un NIB à huit chiffres), ce qui aurait des conséquences négatives pour les titulaires de carte (p. ex., avantages manqués, coûts accrus), l'incapacité de rendre compte correctement de l'activité du point de vente, etc.

COMMENT SE PRÉPARER

- **La plupart des changements requis par les marchands et leurs clients sont spécifiques à leurs propres systèmes internes ou exclusifs.** Chaque marchand doit évaluer les répercussions de ces changements avec leurs acquéreurs, leurs fournisseurs, leurs agents de tiers et tout autre partenaire qui soutient le traitement des transactions, le routage et les activités en aval.
- Visa recommande aux marchands **de s'engager activement et d'évaluer les répercussions** à l'échelle de leur organisation dès que possible afin de maximiser leur efficacité et d'éviter les surprises.
- Toute **logique spécifique au NIB d'émission à six chiffres** qui a été mise en œuvre dans vos systèmes de traitement ou en aval **doit être modifiée, notamment si vous :**
 - Gérez votre propre environnement PdV
 - Partager les renseignements relatifs aux NIB avec des tiers
 - Utilisez des tableaux NIB exclusifs dans le traitement des transactions ou fournies par des tiers.
 - Avez une logique de système qui utilise les six premiers chiffres du numéro de la carte (PAN).
 - Utilisez une logique de NIB intégré au logiciel dans vos terminaux de PdV.
- Les normes relatives à la sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement PCI-DSS permettent l'exposition des six premiers chiffres et des quatre autres chiffres d'un PAN comme seule méthode de protection des données au repos. Si un marchand souhaite exposer le NIB complet à huit chiffres ainsi que les quatre derniers chiffres, il devra ajouter une ou plusieurs des autres méthodes acceptables de protection des données, telles que le cryptage, le hachage ou la tokenisation. Les marchands doivent consulter leur évaluateur de sécurité qualifié (Qualified Security Assessor, QSA) avant la mise en œuvre.
- Les changements requis par les systèmes de traitement et en aval d'un marchand peuvent nécessiter des délais plus longs. **Il est essentiel que ce projet soit programmé et classé par ordre de priorité dès maintenant afin d'être prêt d'ici avril 2022.**

DES RESSOURCES POUR VOUS AIDER À PLANIFIER

Visa continuera à communiquer régulièrement avec les intervenants du secteur des paiements au sujet de la migration vers le NIB de l'émetteur à huit chiffres. Vérifiez les canaux suivants pour les mises à jour.



Page de l'initiative numérique sur on Visa.com

Visa a élaboré un ensemble d'outils en bénéficiant de ses connaissances approfondies du sujet pour guider votre analyse, votre planification et votre transition vers la nouvelle norme NIB à huit chiffres. Veuillez vous rendre à la [Page de l'initiative numérique sur Visa.com](#) pour passer en revue *l'initiative numérique* : Les résultats des entretiens exploratoires, les questionnaires sur les répercussions de l'initiative numérique, les questions fréquemment posées et bien d'autres encore. Revenez souvent pour consulter des mises à jour régulières



Service de partage d'attributs de NIB de Visa (Visa NIB Attribute Sharing Service ,VBASS)

Le [Service de partage d'attributs de NIB de Visa \(Visa NIB Attribute Sharing Service ,VBASS\)](#) a lancé une nouvelle application qui permet de partager les attributs du NIB de Visa afin d'améliorer les processus des marchands et les expériences de passage à la caisse. Les commerçants peuvent obtenir les données relatives aux attributs NIB par l'intermédiaire d'un acquéreur ou d'un tiers parrainé par l'acquéreur.

Des questions?



Si vous avez des questions sur la façon dont les changements de NIB à huit chiffres peuvent affecter votre entreprise ou si vous avez des questions spécifiques à l'approche de Visa concernant la nouvelle norme de NIB à huit chiffres, nous vous invitons à communiquer avec votre acquéreur qui entretient une relation avec Visa pour discuter des répercussions dès aujourd'hui.